



AILE PARLEMENTAIRE
DU BLOC QUÉBÉCOIS

COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

LA MOTION DU BLOC QUÉBÉCOIS POUR LA BONIFICATION DU BUDGET DE L'INITIATIVE EMPLOIS D'ÉTÉ EST ADOPTÉE

Ottawa, le mercredi 4 mars 2009 – Les députées et députés du Bloc Québécois célèbrent une victoire : la motion qu'ils ont déposée au Comité permanent des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées concernant l'augmentation du budget destiné à l'initiative Emplois d'été Canada a été adoptée.

« Afin de permettre à plus de jeunes de bénéficier de l'initiative Emplois d'été, le Bloc Québécois a déposé une motion qui réclamait l'augmentation du budget destiné à ce programme en fonction de la croissance des taux de salaire minimum. En effet, le salaire minimum au Québec a augmenté depuis l'année de référence qui est 2006 : soit de 7,75 \$ à 9 \$ dès le 1^{er} mai! Il va sans dire qu'une bonification du budget Emplois d'été est essentielle pour assurer la vitalité de l'emploi étudiant et ainsi aura des effets directs pour la population et les plus démunis », a déclaré le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Ce programme vise à subventionner des emplois étudiants créés majoritairement par des OBNL tout en misant sur les priorités locales. Cette bonification aura des effets directs sur la situation économique des jeunes et les encouragera à travailler dans leur région. Voilà un investissement tangible pour contrer l'exode des jeunes au moment où la situation économique se détériore» a expliqué **Pierre Paquette**.

« Cela dit, nous déplorons le fait que les conservateurs de Stephen Harper n'aient pas voté en faveur de cette motion qui vise à soutenir à la fois les jeunes et l'économie. Mais cela n'a rien d'étonnant. Rappelons que ce même gouvernement avait annoncé en 2006 des compressions de plus de 50 millions de dollars pour ce programme. N'eut été de l'intervention du Bloc Québécois, les conservateurs de Stephen Harper ne seraient pas revenus sur leur décision, ce qui aurait alors empêché plusieurs organismes d'offrir des expériences de travail à nos jeunes » a affirmé le député de Joliette, **Pierre Paquette**.

L'an passé, en 2008, c'est un montant de 234 732\$ qui a été accordé pour la circonscription de Joliette pour un total de 75 emplois « Au cours des prochaines semaines, nous devons nous assurer que le gouvernement conservateur octroiera pour 2009, les sommes destinées à l'initiative Emplois d'été en l'augmentant en fonction du nouveau salaire minimum. Nous veillerons à ce que nos jeunes puissent acquérir des expériences de travail significatives en vue de leur carrière future, tout en contribuant au développement économique et social des municipalités et des régions »,

a conclu le député de Joliette et leader parlementaire du Bloc Québécois, **Pierre Paquette**.

Voici la motion déposée par le Bloc Québécois :

Conformément à l'article 108(2), le Comité permanent des ressources humaines, développement des compétences, développement social et condition des personnes handicapées recommande au Gouvernement de modifier le budget national 2009 de l'initiative Emplois d'Été Canada en fonction de l'augmentation des taux de salaire minimum depuis 2006, tel que recommandé lors de la première session de la 38^e Législature dans le 10^e rapport du Comité intitulé Étude du programme Placement carrière Été adopté le 22 novembre 2005.

– 30 –

Renseignements :

Nancy Gagnon
450-756-9648